



INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Au 31.12.2023

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Barème	Points obtenus	Nombre de points maximum par indicateur
1- Ecart de rémunération (en %)	1	1.5	Entre 0 et 20.1%	38	40
2- Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	INCALCULABLE	-	-	-
3- Ecarts de promotions (en points de %)	1	8.3	Entre 0 et 10.1%	5	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	0 ou 100%	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	Entre 1 et 10	10	10
TOTAL DES INDICATEURS CALCULABLES				68	80

➤ CALCUL DE L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU 31/12/2023 :

85 / 100

Association REALISE : Sauvegarde de l'enfant – de l'adolescent – de l'adulte

Siège social
4, Boulevard Lyautey – 54 600 Villers-Lès-Nancy
Siret 775 615 370 00498 – NAF 9499Z

Tél : 03 83 41 50 72 / Fax : 03 83 90 13 49
E-mail : association.realise@realise.asso.fr
Web : www.realise.asso.fr